Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260305-D2026_17-DE

Commune de Mérillac
Séance du 5 mars 2026
Délibération n°2026-17

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 mars 2026

Le 5 mars 2026, à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Mérillac, dûment convoqué le 26 février 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Claude DELAHAYE.

Membres présents (9): Claude DELAHAYE, Anita MEUNIER, Sylvie HUET, Franck LEBAS, Claudine HARIVEL, Annie PERQUIS, Sabine SOQUET, Hervé MORIN, Maryvonne EON LINCOLN.
Membres absents (2): Isabelle GUYOMARD *(pouvoir à Claude DELAHAYE),* Dimitri LERAY*(pouvoir à Anita MEUNIER)*.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-17. Subventions pour sorties scolaires.

Par mail en date du 05/02/2026, l'école publique de Saint-Vran sollicite de la commune un soutien financier pour l'organisation d'une classe de mer à Sarzeau du 07/04/2026 au 10/04/2026, soit quatre jours. Trois jeunes Mérillaciens doivent y participer.

Jusqu'à présent, la commune de Mérillac a appliqué les mêmes conditions que la commune du Mené, à savoir :
-15€ par élève pour une sortie d'une journée,
-20€ par élève pour une sortie de deux jours et une nuit,
-40€ par élève à partir de deux nuitées.

Il est proposé de conserver les mêmes forfaits.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de conserver les forfaits pratiqués. La participation de commune à cette classe de mer s'élèvera donc à 120 euros. La somme sera versée à l'Office Central de la Coopération de l'Ecole ou aux parents d'élèves.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Claude DELAHAYE.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.